



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**2 OCTOBRE 2023**



Village de  
Sainte-Pétronille

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du village de Sainte-Pétronille, tenue à la mairie, située au 3, chemin de l'Église, le lundi 2 octobre 2023 à 20 h, sous la présidence de monsieur Jean Côté, maire.

Secrétaire d'assemblée : Nathalie Paquet, directrice générale et greffière-trésorière

Sont présents(es) à cette séance et forment le quorum requis par l'article 147 C.M.

M. Yves-André Beaulé  
M. Jean Côté  
M. Alain Laroche  
Mme Lyne Gosselin

Excusés :  
Mme Lison Berthiaume  
M. Éric Bussière  
M. Claude Archambault

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture et mot de bienvenue du président
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 5 septembre 2023
4. Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 26 septembre 2023
5. Adoption du règlement 455 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts
6. Adoption du règlement 456 concernant l'établissement et l'administration des réseaux d'égouts
7. Adoption du règlement 457 concernant le branchement aux réseaux d'égouts
8. Adoption du règlement 458 concernant les clapets antiretours - réseaux d'égouts
9. Avis de motion et présentation du premier projet de règlement numéro 463 Plan d'urbanisme
10. Avis de motion et présentation du premier projet de règlement numéro 464 Zonage
11. Avis de motion et présentation du premier projet de règlement 465 Lotissement
12. Autorisation de participation et de paiement d'une formation pour le comité CCU
13. Dépôt du rapport des déboursés de septembre 2023
14. Dépôt du rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de septembre 2023
15. Période de questions en lien avec l'ordre du jour
16. Levée de la session

**1. Ouverture et mot de bienvenue du président**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par le maire et celui-ci souhaite la bienvenue à tous.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**2 OCTOBRE 2023**

No de résolution  
ou annotation

**139-10-2023**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par Yves-André Beaulé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

**140-10-2023**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 septembre 2023**

Il est proposé par Lyne Gosselin et appuyé par Yves-André Beaulé et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

**141-10-2023**

**4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2023**

Il est proposé par Alain Laroche et appuyé par Lyne Gosselin et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

**142-10-2023**

**5. Adoption du règlement 455 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts**

**CONSIDÉRANT** l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C -47.1) qui accorde à toute municipalité locale le pouvoir d'adopter un règlement en matière d'environnement ;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'indiquer par un règlement relatif aux rejets dans le réseau d'égout, notamment en ce qui a trait à la ségrégation des eaux, le prétraitement des eaux, le rejet de contaminants, les déversements accidentels, la caractérisation initiale des eaux usées, le suivi des eaux usées, l'inspection et les dispositions pénales ;

**CONSIDÉRANT** le désir de la municipalité de Sainte-Pétronille d'adopter un tel règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion accompagné du projet de règlement a été présenté à la séance extraordinaire du 26 septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement, et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été mis à la disposition du public le 27 septembre 2023 ;

Il est proposé par Alain Laroche et appuyé par Yves-André Beaulé et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil adopte le règlement 455 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts.

Adopté à l'unanimité

**143-10-2023**

**6. Adoption du règlement 456 concernant l'établissement et l'administration des réseaux d'égouts**

**CONSIDÉRANT** l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C -47.1) qui accorde à toute municipalité locale le pouvoir d'adopter un règlement en matière d'environnement ;



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**2 OCTOBRE 2023**

**CONSIDÉRANT** l'importance d'adopter les modalités administratives de ces services sur le territoire de la Municipalité, d'établir les modalités relatives au raccordement des propriétés privées aux systèmes municipaux d'égout et de prévoir des règles relatives à cet égard ;

**CONSIDÉRANT** le désir de la municipalité de Sainte-Pétronille d'adopter un tel règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion accompagné du projet de règlement a été présenté à la séance extraordinaire du 26 septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement, et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été mis à la disposition du public le 27 septembre 2023 ;

Il est proposé par Alain Laroche et appuyé par Yves-André Beaulé et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil adopte le règlement 456 concernant l'établissement et l'administration des réseaux d'égouts.

Adopté à l'unanimité

144-10-2023

**7. Adoption du règlement 457 concernant le branchement aux réseaux d'égouts**

**CONSIDÉRANT** l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C -47.1) qui accorde à toute municipalité locale le pouvoir d'adopter un règlement en matière d'environnement ;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'adopter les modalités relatives au raccordement des propriétés privées aux systèmes municipaux d'égout et de prévoir des règles relatives à cet égard ;

**CONSIDÉRANT** le désir de la municipalité de Sainte-Pétronille d'adopter un tel règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion accompagné du projet de règlement a été présenté à la séance extraordinaire du 26 septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement, et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été mis à la disposition du public le 27 septembre 2023 ;

Il est proposé par Alain Laroche et appuyé par Yves-André Beaulé et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil adopte le règlement 457 concernant le branchement aux réseaux d'égouts.

Adopté à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation  
**145-10-2023**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**2 OCTOBRE 2023**

**8. Adoption du règlement 458 concernant les clapets antiretours - réseaux d'égouts**

**CONSIDÉRANT** l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C -47.1) qui accorde à toute municipalité locale le pouvoir d'adopter un règlement en matière d'environnement ;

**CONSIDÉRANT** l'importance et dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de réglementer l'installation de soupape de sûreté (clapet antiretour) ;

**CONSIDÉRANT** que le présent règlement vise à éviter les refoulements des eaux d'égout ;

**CONSIDÉRANT** le désir de la municipalité de Sainte-Pétronille d'adopter un tel règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion accompagné du projet de règlement a été présenté à la séance extraordinaire du 26 septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement, et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été mis à la disposition du public le 27 septembre 2023 ;

Il est proposé par Alain Laroche et appuyé par Yves-André Beaulé et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil adopte le règlement 458 concernant les clapets antiretours - réseaux d'égouts.

Adoptée à l'unanimité

**146-10-2023**

**9. Avis de motion et présentation du premier projet de règlement numéro 463 Plan d'urbanisme**

Il est, par la présente, donné avis de motion et dépôt, par Lyne Gosselin, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement numéro 463 Plan d'urbanisme ;

Une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil, ce qui permet la dispense de la lecture ;

Des copies du projet de règlement sont disponibles en version papier à la mairie de Sainte-Pétronille et en version électronique sur le site Internet de la municipalité.

**147-10-2023**

**10. Avis de motion et présentation du premier projet de règlement numéro 464 Zonage**

Il est, par la présente, donné avis de motion et dépôt, par Lyne Gosselin, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement numéro 464 Zonage ;

Une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil, ce qui permet la dispense de la lecture ;



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**2 OCTOBRE 2023**

Des copies du projet de règlement sont disponibles en version papier à la mairie de Sainte-Pétronille et en version électronique sur le site Internet de la municipalité.

148-10-2023

**11. Avis de motion et présentation du premier projet de règlement 465 Lotissement**

Il est, par la présente, donné avis de motion et dépôt, par Lyne Gosselin, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement numéro 465 lotissement ;

Une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil, ce qui permet la dispense de la lecture ;

Des copies du projet de règlement sont disponibles en version papier à la mairie de Sainte-Pétronille et en version électronique sur le site Internet de la municipalité.

149-10-2023

**12. Autorisation de participation et de paiement d'une formation pour le comité CCU**

**CONSIDÉRANT** la loi modifiant la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions (PL16) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la loi prévoit que les membres des CCU (comité consultatif d'urbanisme) municipaux doivent dorénavant suivre une formation portant sur leur rôle et leurs responsabilités au sein de leur instance ;

Il est proposé par Lyne Gosselin, appuyé par Alain Laroche et résolu unanimement ;

**QUE** la Municipalité autorise les membres du CCU, le maire, la directrice générale et la directrice générale adjointe à participer à la formation qui se tiendra le 16 octobre 2023 ;

**ET**

**QUE** les fonds proviennent du poste budgétaire 02 61000 411 URBANISME & ZONAGE.

Adopté à l'unanimité

**13. Dépôt du rapport des déboursés de septembre 2023**

Les comptes payés au mois de septembre 2023 totalisent un montant de 53 155,45 \$.

**14. Dépôt du rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de septembre 2023**

5 permis ont été délivrés pour un total de 100.00 \$ au cours du mois de septembre 2023. Au total depuis janvier, 71 permis ont été délivrés pour une somme de 1 710,00 \$.

**15. Période de questions**

Une période de questions a lieu.



No de résolution  
ou annotation

**150-10-2023**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**2 OCTOBRE 2023**

**16. Levée de la session**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Yves-André Beulé de lever la séance pour clore l'assemblée ordinaire, il est 21 h 28.

Adopté à l'unanimité

**Certificat de la greffière-trésorière**

Je soussignée, madame Nathalie Paquet, greffière-trésorière du Village de Sainte-Pétronille, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Nathalie Paquet, Directrice générale/greffière trésorière

Je soussigné, monsieur Jean Côté, maire du Village de Sainte-Pétronille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jean Côté, Maire